

## Information concernant l'annonce d'armes à feu

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi du 20 juin 1997 sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (loi sur les armes, LArm; RS 514.54; état au 12 décembre 2008), outre l'acquisition, la détention d'armes tombe également sous le coup de cette législation.

Pour tout renseignement concernant **une annonce ultérieure relative à la détention d'armes à feu**, vous pouvez vous adresser aux organes suivants:



### Commandement de police du canton de Berne Bureau des armes et des explosifs

Case postale 7571

3001 Berne

Tél. 031 634 43 99

Fax 031 634 43 08

Courriel: [polizei.kommando@police.be.ch](mailto:polizei.kommando@police.be.ch)

[www.police.be.ch](http://www.police.be.ch)

Rubrique: Armes et explosifs

Formulaires / Formulaire Annonce sur la détention d'armes à feu

### Office fédéral de la police fedpol Office central des armes

3003 Berne

Tél. 031 324 54 00

Fax 031 324 79 48

Courriel: [infozsw@fedpol.admin.ch](mailto:infozsw@fedpol.admin.ch)

[www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch)

Rubrique: Armes